

Évaluer pour améliorer le système de santé : du bon usage des indicateurs

Vendredi 30 et samedi 31 août 2013 Nantes - Cité des congrés

ATELIER DE PROSPECTIVE

Secteur médico-social : Les limites de l'évaluation



Plan de la présentation

- 1 L'évaluation sociale et médico-sociale, une double évaluation
 - Une appréciation « globale » du projet en termes de pertinence, cohérence et efficacité
 - Une évaluation des dispositifs garants des droits et libertés de la personne accueillie
- 2 Les obstacles à l'appropriation par les acteurs des principes au fondement de l'évaluation
 - Les freins culturels
 - Les obstacles méthodologiques



L'évaluation sociale et médico-sociale, une double évaluation

Une appréciation « globale » du projet en termes de pertinence, cohérence et efficacité

- Une référence explicite à la méthodologie d'évaluation des politiques publiques (annexe 3-10 du CASF)
- La notion « d'effets pour l'usager » et l'ouverture à une logique de résultat

Une évaluation des dispositifs garants des droits et libertés de la personne accueillie

- Une référence implicite à la certification hospitalière (Article L312-8 du CASF)
- La notion de « bonnes pratiques professionnelles » en action sociale et médico-sociale



Les obstacles à l'appropriation des principes au fondement de l'évaluation

Les freins culturels (évaluateurs, évalués)

- La difficulté d'envisager l'évaluation en termes « d'effets pour l'usager »
 - La crainte d'une évaluation réduite à la mesure d'une performance chiffrée
 - Une méconnaissance des bénéfices pour les parties prenantes d'un projet « visée », lisible par tous
- La résistance au concept de « bonne pratique professionnelle »
 - La crainte d'une évaluation visant seulement à « standardiser » les pratiques professionnelles
 - Une méconnaissance des principes au fondement de l'«organisation apprenante »



Les obstacles à l'appropriation des principes au fondement de l'évaluation

Les obstacles méthodologiques (évaluateurs, évalués)

- Technicité du processus d'évaluation des effets de l'action pour l'usager
 - Ambiguïté des références réglementaires relatives aux objectifs d'un projet d'établissement ou projet de service (projet « visée » et/ou projet « programme »?)
 - Lourdeur des dispositifs d'évaluation des effets de l'action pour l'usager (exemple : référentiel de compétences)
- Faiblesse du système de gestion documentaire organisant notamment la « traçabilité » nécessaire au processus évaluatif
- Limites éthiques et méthodologique à la participation des usagers au processus évaluation
- Posture de l'évaluateur et relation évaluateur évalué
 - L'évaluation n'est pas un contrôle
 - La participation de l'établissement au processus évaluatif



Conclusion

L'évaluation sociale et médico-sociale reste à construire

- L'annexe 3-10 : un texte ouvert aux interprétations
- Hétérogénéité des rapports d'évaluation externe (voir rapport IGAS de février 2013)

Un partenariat à instaurer entre les parties prenantes : autorités administratives, organismes gestionnaires et organismes habilités

 Pour une évaluation « formative » au bénéfice des usagers et des professionnels